



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Réservé
au
Moniteur
belge



20075109

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

23 JUIN 2020

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : 0445.138.245

Dénomination(en entier) : **LES ERABLES ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF**(en abrégé) : **LES ERABLES ASBL**

Forme juridique : ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Siège : Rue du Bois des Hospices, 5
7522 BLANDAIN

**Objet de l'acte : Remplacement du Président, nomination d'un nouvel administrateur,
nomination du commissaire ainsi que changement de la délégation
journalière.**

Remplacement du Président.

En date du 19/11/2019, l'Assemblée générale prend acte de la désignation par le Conseil d'administration d'un nouveau président, à savoir Monsieur Bernard Decléty, en remplacement de Monsieur Jean Biche, démissionnaire. Monsieur Jean Biche restera administrateur.

Nomination d'un nouvel administrateur.

L'Assemblée générale accueille un nouveau membre en la personne de Madame Sophie Favier et propose sa nomination au Conseil d'administration, laquelle est chaleureusement approuvée à l'unanimité des membres présents.

Nomination du commissaire.

Le Conseil d'administration confirme l'approbation de la lettre de mission qui renouvelle le mandat du Commissaire aux comptes, Monsieur Frédéric Meurée, Rue de Saint-Léger 53 à 7740 Pecq, pour un cycle de trois ans (années 2019-2020-2021). Le mandat s'étend du 01/06/19 au 01/06/22.

Changement de la délégation journalière.

Madame Marleen Cordier a pris sa pension anticipée le 31/12/19.

Decléty Bernard

Président de l'A.S.B.L.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/07/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature